

Octobre 2009

Les dernières nouvelles sur le programme Thermostats électroniques

Nouvelle campagne publicitaire 2009 !



VOUS CHERCHEZ À ÉCONOMISER SUR LE CHAUFFAGE ?

Passer aux thermostats électroniques
Le chauffage électronique jusqu'à 10% de votre consommation annuelle d'énergie à la maison.
Remplacez dès maintenant vos vieux thermostats par des thermostats électroniques.
Ils sont plus précis et vous feront économiser jusqu'à 10% sur vos coûts de chauffage.

Confiez l'installation à un maître électricien
Rappez-vous d'un maître électricien membre de la Corporation des maîtres électriciens du Québec
(CMEQ), avec l'assurance d'une installation fiable et sécuritaire.

RECEVEZ JUSQU'À 65¢ + JUSQU'À 65¢ d'économies annuelles
sur les factures de chauffage à gaz ou à mazout.

Hydro Québec

Depuis le début de septembre, un nouveau message publicitaire vante les mérites du thermostat électronique et souligne les avantages associés à l'installation de ce produit.

Encore cette année, le message « Confiez l'installation de vos thermostats à un maître électricien membre de la CMEQ, c'est l'assurance d'une installation fiable et sécuritaire » appuie l'offre sur les thermostats qui paraît actuellement dans plusieurs médias imprimés et électroniques. De plus, nous continuons à promouvoir l'offre sur les thermostats et sur leur installation par un maître électricien dans les points de vente de nos 1200 partenaires détaillants participants.

Pour plus de détails sur la campagne publicitaire, consultez la rubrique : [Campagne de publicité – Marché de la rénovation](#)

Bonne nouvelle !

À ce jour, les maîtres électriciens participant au programme ont installé plus d'un million de thermostats électroniques dans des résidences du Québec. De plus, depuis le lancement du programme, plus de 1 800 entrepreneurs électriciens œuvrant sur les marchés de la nouvelle construction et de la rénovation ont participé au programme. BRAVO !

Grâce à vos interventions sur le marché de la nouvelle construction, la quasi totalité des maisons individuelles construites en 2008 qui sont chauffées au moyen de plinthes électriques ont été équipées de thermostats électroniques. Le résultat est aussi frappant pour les immeubles à logements multiples, puisque près des trois quarts des unités sont munies de thermostats électroniques.

Le programme se poursuit jusqu'au 30 juin 2010 !

Tel que prévu il y a plusieurs années, un nouveau règlement visant les thermostats a été déposé dernièrement par l'Agence de l'efficacité énergétique auprès du bureau de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce nouveau règlement rehaussera les exigences relatives aux performances des thermostats. Dans ce nouveau contexte réglementaire, Hydro-Québec mettra fin au programme Thermostats électroniques pour le marché de la nouvelle construction, car seuls des thermostats respectant ces exigences seront fabriqués. L'entrée en vigueur de cette réglementation est prévue pour le premier trimestre 2010.

Présentez vos demandes de remboursement rapidement!

Nous vous rappelons que, si vous souhaitez obtenir votre remboursement en 2009, vous devez présenter votre demande au début du mois de novembre compte tenu du délai de remboursement qu'Hydro-Québec s'engage à respecter (de six à huit semaines).

Faites votre demande dans un délai de trois mois

Vous disposez de trois(3) mois pour présenter votre demande de remboursement. Le compte à rebours commence à l'installation des thermostats électroniques.

N'oubliez pas de remplir la case 26 du formulaire DA/DT

Après avoir terminé l'installation des thermostats électroniques, vous devez en inscrire le nombre, la marque et le modèle dans la case 26 du formulaire DA/DT. N'oubliez pas de vous assurer que le nombre de thermostats installés indiqué sur le formulaire correspond bien à l'information indiquée sur les factures connexes.

Pour obtenir plus d'information, visiter le [site réservé aux maîtres électriciens](#).

